



Impossibilité de garer mon vehicule dans un garage en copropriété

Par **Sam41**, le **18/11/2011** à **18:13**

Bonjour, j'ai acheter un loft dans un bâtiment comportant au total 2 lofts au premier étage et un appartement au RDC, avec un garage en copropriété d'une très grande surface pouvant accueillir au moins 4 voitures. Je n'ai reçu aucun règlement de copropriété lors de l'achat du loft. Je ne peux pas mettre ma voiture dans le garage car:rn rn - mon voisin du bas s'en sert comme débarras et a entreposé pas mal d affaire dans le fond du garage, il prend facilement un tiers de la surface du garagern rn - mon voisin de palier à garer sa moto sur mon emplacement de parking désigné au départ par l'ancien propriétaire de mon loft comme étant mienrn rn - la voiture de mon voisin de palier est garée depuis 4 mois environ à 4.5m après l'entrée de garage, et ma voiture dépasse de 30cm si je me gare derrière lui...ce qui m'empêche de fermer la porte du garage.rn rn Mon voisin de palier que je n ai encore jamais vu (j'habite depuis 5 mois dans le loft) est souvent en déplacement et moi aussi.rn J'ai essayé de faire réunir les deux autres propriétaires mais je n'ai reçu aucune réponse du voisin de palier. J'ai pourtant fournis mes coordonnées mail et téléphone à ces deux voisins.rn rn Quelle est l'attitude et la démarche à faire pour que je puisse enfin (et après 5 mois) garer mon véhicule au chaud lors de mes absences qui durent maximum 8 semaines. Conciliateur? Huissier? lettre avec Accusé de Réception, si oui dans quel ordre?rn Merci de m'éclairer.

Par **mimi493**, le **18/11/2011** à **20:15**

Déjà, il faut voir le syndic

Par **Sam41**, le **18/11/2011 à 22:20**

ah et aucun syndic

Par **alterego**, le **18/11/2011 à 23:02**

Bonjour,rnrnAucun syndic et peut-être aucun règlement de copropriété.rnrnQu'en disent votre vendeur et le notaire ?rnrnCordialement

Par **Sam41**, le **18/11/2011 à 23:07**

apparemment mon voisin du bas m'a annoncé qu'il y avait un règlement de copropriété, mais je n'ai rien reçu, ni du vendeur, ni du notaire lors de la vente...je lui ai demandé s'il était possible d'avoir une copie il a déjà plusieurs mois, mais je n'ai rien reçu...

Par **mimi493**, le **19/11/2011 à 00:12**

Vous allez devoir mettre un grand coup de pied dans la fourmilière, organiser par LRAR à chaque copro, une AGE afin de désigner un syndic et établir le règlement de copropriété.

Par **Sam41**, le **19/11/2011 à 01:40**

un grand Merci pour votre conseil, je suis preneur d autre conseils s'il y a.